

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 11-337-1924 ministériel portant avis de concours pour admission au stage de l'Ecole coloniale.

n° 11-337-1924

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 17 novembre 1924
Numéro JO n° 337 du 30/12/1924	Date du numéro 30 décembre 1924

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté du Mivistre des colonies, en date du 17 novembre 1924, le concours prévu par l'article 6 du décret du 10 juillet 1920, ordre de classement, aux groupes géniale des adjoints des services civils et de commis principaux des bureaux et le secrétariats généraux des colonies » aura heu les 19 et 29 mars 1925, dans les condition fixées par l'arrêté ministériel du 22 janvier 1921. Le nombre des places mises au concours susvisé a été fixé à 39. Les stagiaires de l'Ecole coloniale provenant de ce concours, qui auront subi avec succès les épreuves de sortie de l'école seront affectés, sur leur demande, d'après leur ordre de classement, aux groupes de colonies et territoires à mandat mentionnés ci-dessus jusqu'à concurrence du nombre indiqué pour chacun d'eux. Afrique occidentale française..... 20 Madagascar.....4 Afrique équatoriale française.....8 Côte française des Somalis.....0 Cameroun.....6 Togo.....1 Établissements français de l'Océanie 0